

COMPTE RENDU SOMMAIRE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 NOVEMBRE 2018

- **Financement travaux église – choix proposition bancaire** : le Conseil Municipal choisit l'offre « Crédit Relais » du Crédit Mutuel sur 2 ans à taux fixe – 0,48% par trimestre – 0,50% par an – 265€ de frais de dossier.
- **Renégociation emprunt salle polyvalente**: le Conseil Municipal valide la renégociation du taux de l'emprunt souscrit en 2009 auprès du Crédit Agricole pour les travaux de la salle polyvalente d'un montant de 700 000€.
- **Avenant au contrat de prévoyance collective – Maintien de salaire (MNT)**: le Conseil Municipal choisit l'option 2 suivante applicable au 1^{er} janvier 2019 : indemnisation à hauteur de 95% du traitement net – taux de 2,21% - option indemnités journalières et invalidité.
- **Secrétaire de mairie** : le Conseil Municipal autorise la rémunération des heures de présence aux réunions de conseil municipal de la secrétaire de mairie.
- **Indemnité de conseil allouée à Monsieur SOW Ciré**: Le Conseil Municipal accepte de régler l'indemnité d'un montant de 584,88€ net au Comptable du Trésor de Connerré pour l'année 2018.
- **Lotissement « Gué de l'Huisne » - devis voirie** : le Conseil Municipal retient l'offre de l'entreprise COLAS d'un montant de 8 109,26€ HT pour la réfection de la voirie.
- **Subventions – Voirie Lotissement « Gué de l'Huisne »**: le Conseil Municipal accepte le fonds de concours de la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise d'un montant de 1 911€ pour le reprofilage de la voirie au lotissement du « Gué de l'Huisne » et accepte la subvention de 1 911€ allouée par le Conseil Départemental au titre de l'aide départementale à la voirie communale 2018.
- **Redevance d'occupation du domaine public communal GRDF année 2018** : le Conseil Municipal accepte la redevance GRDF d'un montant de 248€.
- **Vente terrain** : le Conseil Municipal décide de vendre la parcelle A 1113 située au 2 bis rue des Charmilles au prix de 16 000€ à Monsieur Pascal BLANCHARD.
- **Recensement de la population 2019** : le Conseil Municipal nomme deux agents recenseurs, PROVOST Marie et LIMBOURG Cindy, et décide de rémunérer des agents de la façon suivante : forfait frais kilométriques (120€ et 60€), indemnité par habitation de 2,50€, supplément de 0,80€ par déclaration internet, forfait de 50€ pour la formation (valable aussi pour le coordonnateur communal).
- **Liste électorale 2019 – Commission de Contrôle** : le Conseil Municipal nomme BRUNET Martine conseillère municipale titulaire et AHIER Brigitte conseillère municipale suppléante de cette commission.